

Montréal, le 6 avril 2020

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^e Joelle Cardinal
Avocate
Hydro-Québec
Vice-présidence – Affaires juridiques
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**Objet: Demande de fixation de tarifs et conditions de service pour l'usage
cryptographique appliqué aux chaînes de blocs
Dossier R-4045-2018 Phase 1**

Chère consœur,

La Régie de l'énergie (la Régie) a bien reçu votre correspondance du 3 avril dernier requérant un délai additionnel pour le dépôt de la preuve relative à l'étape 3 de la phase 1 dans le cadre du dossier susmentionné.

Compte tenu des motifs invoqués, la Régie accorde au Distributeur un délai supplémentaire pour le dépôt de sa preuve jusqu'à la mi-mai 2020.

Veillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/nl